

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2756-2020-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2756-2020-1

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 104-2020, à sa séance du 16 mars 2020, le projet de règlement 2756-2020-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'aménagement de cases de stationnement dans la zone commerciale résidentielle Eh23Cr située à l'intersection des rues Saint-Patrice Ouest et des Pins.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Permettre l'aménagement de cases de stationnement dans les cours pour la zone Eh23Cr située à l'intersection des rues Saint-Patrice Ouest et des Pins.	Eh23Cr

Ce projet de règlement concerne la zone Eh23Cr.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le mardi 7 avril 2020 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan de la zone concernée peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au présent avis.

Donné à Magog, le 17 mars 2020.



M^{re} Marie-Pierre Gauthier
Greffière adjointe

